



Rui Gao

Avocate

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7613

Courriel

rgao@dwpm.com

Expertise

Règlement de différends

Barreau

Ontario, 2018

Rui consacre sa pratique grandissante aux divers aspects du litige.

Elle a offert son assistance dans une grande variété de dossiers de litige, dont des différends contractuels, des réclamations en responsabilité délictuelle, des actions collectives et des différends en droit des valeurs mobilières. Alors qu'elle était étudiante en droit, Rui a été l'assistante de recherche des juges D. Turcotte et L. Fournier de la Cour supérieure du Québec à Montréal.

Rui parle couramment le français et le mandarin.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

Saline Investments Ltd.

Représentation d'un fonds spéculatif qui souhaite préserver son anonymat dans le cadre d'une vaste enquête menée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario relativement à certaines ententes de vente à découvert ainsi qu'à des cas de manipulation du marché et de fraude.

Mohawk Industries Inc.

Représentation de Mohawk Industries Inc., première société de revêtements de sol au monde, dans le cadre d'une action collective proposée introduite en Cour fédérale du Canada selon laquelle les défendeurs auraient comploté pour truquer les offres soumises en vue de la prestation de services de remise à neuf d'appartements en copropriété dans la région du Grand Toronto entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016.

Les fiduciaires testamentaires de Barry Sherman et de Honey Sherman

Représentation à titre de conseillers juridiques des fiduciaires de la succession de Barry et Honey Sherman relativement à une action intentée contre le *Toronto Star* au sujet de sa demande de divulgation de dossiers judiciaires concernant les successions des Sherman. La décision rendue par la Cour suprême du Canada dans cette affaire a fait jurisprudence et fait évoluer le droit de manière importante en ce qui a trait au respect de la vie privée et à la transparence des tribunaux.

Régie des alcools de l'Ontario

Représentation de la Régie des alcools de l'Ontario qui contestait des réclamations d'environ 1,5 milliard de dollars dans le cadre d'une action collective fondée sur la législation antitrust et intentée contre elle, Brewers Retail Inc. et un certain nombre de brasseurs d'envergure devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En mars 2018, le juge Perell de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement sommaire rejetant toutes les réclamations visant la LCBO et les autres défendeurs et a accordé des dépens substantiels de près de 800 000 \$. Le jugement sommaire du juge Perell en faveur de la LCBO a été confirmé par la Cour d'appel de l'Ontario en avril 2019.

Société aurifère Barrick

Représentation de la Société aurifère Barrick et de certains de ses dirigeants et

Rui Gao

Avocate

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7613

Courriel

rgao@dwpv.com

administrateurs, anciens et actuels, relativement à la contestation d'actions collectives de plusieurs milliards de dollars introduites en Ontario et au Québec et alléguant la violation des obligations d'information prévues par la législation provinciale en valeurs mobilières à l'égard du projet minier Pascua Lima de Barrick situé au Chili et en Argentine.

MATIÈRE À RÉFLEXION

En rappel : décisions ayant retenu notre attention, coauteure
6 févr. 2024

Association du Barreau canadien, Comité sur les Affaires criminelles de la section du droit de la concurrence et de l'investissement étranger de l'ABC, « Solicitor-Client Privilege and the Bureau's Immunity and Leniency Programs »; webinaire
27 nov. 2023

En rappel : décisions ayant retenu notre attention, coauteure
8 oct. 2023

Le plus haut tribunal du Canada confirme que les motions anti-SLAPP protègent les personnes qui prennent la parole et non les demandeurs
25 mai 2023

La Cour suprême du Canada annule les clauses d'arbitrage d'Uber et précise la doctrine de l'iniquité
3 juil. 2020

« Developments in the Law of Evidence: The 2018-2019 Term », coauteure
12 févr. 2020

Les clients ne sont pas tous pareils : le plus haut tribunal déclare que des clients commerciaux ne peuvent prendre part à un recours collectif
9 avr. 2019

FORMATION

Université McGill, B.C.L. / LL.B., 2017
Collège Jean-de-Brébeuf, BI (économie), 2013